VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

Vous souscrivez au dispositif « Opération Tranquillité Vacances »

Le service de la Police Municipale de Bry-sur-Marne vous remercie de votre confiance et vous assure que des passages seront effectués régulièrement durant votre absence et que vous serez immédiatement avisé(e)(s) en cas d'anomalie constatée.

Si vous avez été alerté(e)(s) d'un fait suspect par un proche ou le voisinage, orientez ce dernier auprès de notre service afin que nous soyons avisés sans délai et permettre ainsi une intervention de nos agents, de manière réactive.

Si vous effectuez un retour anticipé, n'hésitez pas à nous contacter pour nous le signaler.

Quelques conseils :

- Ne pas indiquer vos dates de départ de votre domicile sur les réseaux sociaux ou à toute personne, sauf celles de confiance.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.
Si vous en avez la possibilité, désignez une personne de confiance qui pourrait, pendant votre absence, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.
Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de séjour.

- Dans la mesure du possible, confiez les clefs de votre habitation à une personne de confiance qui pourra permettre toute intervention des secours ou forces de l'ordre en cas de nécessité.

- Si vous le pouvez, renvoyez les appels de votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.
Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, vous pouvez prendre conseils auprès de professionnels pour ces fermetures.
Il est important de « faire vivre » votre logement : Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières.
A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer par alternances, certaines lampes dans différentes pièces sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les.
Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

- La Police Municipale ne dépose aucun avis de passage dans votre boîte aux lettres, ceci afin d'éviter que ces informations soient lues par toutes personnes malintentionnées.

- En cas d'intrusion, de cambriolage, d'effraction, ne touchez à rien de manière à préserver toute trace et indice, et contactez immédiatement le 17 ou notre service de Police Municipale, joignables 24h/24 et 7j/7.

POLICE MUNICIPALE
7 rue Paul Barilliet – 93460 Bry-sur-Marne

01.45.16.68.22
24h/24 et 7j/7